

## NOTES DE REFERENCES

(Nous respectons les Noms propres des écrits des auteurs cités dans cette annexe)

### 1/- Les observations de Charles Régismanset :

« En Indochine l'auteur séparait deux civilisations bien distinctes, «... Luro, dans le jugement qu'il porte sur les résultats de domination chinoise, constate que, si le peuple annamite conserva le sentiment d'indépendance au point de reconquérir sa nationalité, il n'en est pas moins vrai qu'au contact supérieur de la civilisation de la Chine. Il prit l'usage de ses lois, se façonna à ses mœurs, adopta sa littérature, de telle façon que l'annamite qui n'est, d'ailleurs, au point de vue anthropologique qu'une variété de la race céleste, était devenu complètement Chinois au X<sup>e</sup> siècle ».

« ...Les Annamites dominant partout, débaptisent les villes imposent aux Cambodgiens leur langue, leurs vêtements, leurs coutumes. Ils prétendent même changer la religion. Cette fois, s'en est trop ! Le peuple finit par se soulever, chasse les Annamites et réclame aux Siamois un dernier prince légitime ... ». Voir « *Le miracle Français en Asie* » par Charles Régismanset, Les Editions G. Cres et Cie, Paris, 1922, page 133.

Dans leur étude sur les cambodgiens, deux auteurs R. Verneau (Professeur d'Anthropologie au Muséum), Pannetier (médecin de l'Assistance médicale au Cambodge) écrivait : l'élimination des peuples de l'Extrême-Orient, « ... les Annamites, eux, n'apportaient que mépris et froide barbarie dans l'œuvre d'anéantissement de ces populations, dont ils ignoraient la civilisation et les traditions. – ici deux mondes, les plus anciens de l'humanité, l'Inde et la Chine, se rencontraient. - ... ». Les deux auteurs ajoutaient que « C'est le sort que quatre siècles auparavant ils (annamites) avaient fait subir au Champa... ». Voir « Contribution à l'étude des Cambodgiens » par R.Verneau et Pannetier, in, « *L'Anthropologie* » N°1-2, Tome XXXI, 1921, pp. 279-317.

2/- Plusieurs auteurs citaient les passages d'un livre de C. J. Caldeira : « *Apontamentos d'una viageur da Lisbao à China et da China à Lisbao* », (1852, in-18).

- L'écrivain Georges Maspéro, Administrateur des Services Civils de l'Indo-Chine, citait dans son livre « *L'Empire khmer – Histoire et Documents* », Phnom Penh, Imprimerie du Protectorat, 1904, « cette ambassade accompagnait les Chau Ponha Kon et Pen, tous deux fils de portugais et de femmes cambodgiennes... », page.85.

- L'écrivain Adhémar Leclère, ancien Résident de France au Cambodge, citait dans son ouvrage « *Histoire du Cambodge* ». Depuis le 1er siècle de notre ère. D'après les inscriptions lapidaires, les annales chinoises et annamites et les documents européens des six derniers siècles. Librairie Paul Geuthner, Paris, 1914. « Le roi Ang-Duong envoya secrètement à Singapour deux descendants de Portugais, catholiques de religion, les Chau ponhea Koy et Pên, porter à notre consul de France une lettre écrite en français par Monseigneur Miche, évêque au Cambodge, sous la dictée du roi et adressé à l'Empereur Napoléon III pour « lui témoigner son amitié et lui présenter ses humbles hommages » page 473.

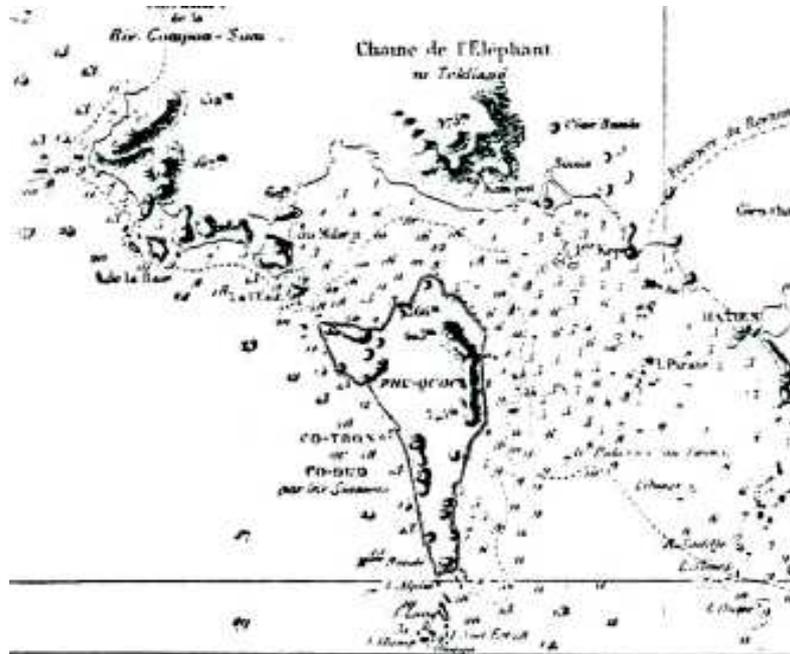
- Pour Charles Meyniard, l'écrivain citait deux noms – de descendants de Portugais – « pour porter une lettre à Joachim ( ?) Pour que celui-ci allât trouver le souverain de la France et lui demander à contracter une alliance ayant pour but de faciliter les relations commerciales... ». Charles Meyniard, Op.cit. Page 360.

3/- Les échanges des correspondances entre M. le Comte de Courcy, Chargé d'Affaires de la France à Macao et M. le comte Walewski, Ministre des Affaires Etrangères concernant les négociations au Siam et au Cambodge. M. le Comte de Courcy citait les phrases de M.de Montigny comme suit : Ma mission au Cambodge a parfaitement réussi et, désormais les intérêts français et ceux de la religion catholique seront honorablement sauvegardés dans ce royaume... ». Voir « La France et la Cochinchine,

1852-1858 : la mission du Catinat à Tourane (1856). Documents publiés par Henri Cordier, « *T'oung Pao* », série II, Volume VII, N°4, 1906, pp.481-514.

4/- Le Père Hestrest, missionnaire de Campot se chargeait de présenter un projet de Traité au Roi Ang Duong. Voir André Migot « *Les khmers* », Editions le Livre contemporain ». Paris, 1960, page 299. –

5/ -



A propos de la propriété de l'île KOK TRAL, Charles Meyniard mentionnait dans son livre :

« *Le Second empire en Indochine (Siam-Cambodge-Annam) l'ouverture de Siam au Cambodge et la convention du Cambodge* », préfacé par M. Flourens, Ancien Ministre des Affaires Etrangères, Paris, Société d'Editions Scientifiques, 1891, page 412. « ...Le projet de cession, par le roi du Cambodge, de l'île Côt-Trol (Phû-Quoc) à la France, dont il a parlé dans cette lettre et dans la convention, demande ici quelques explications.

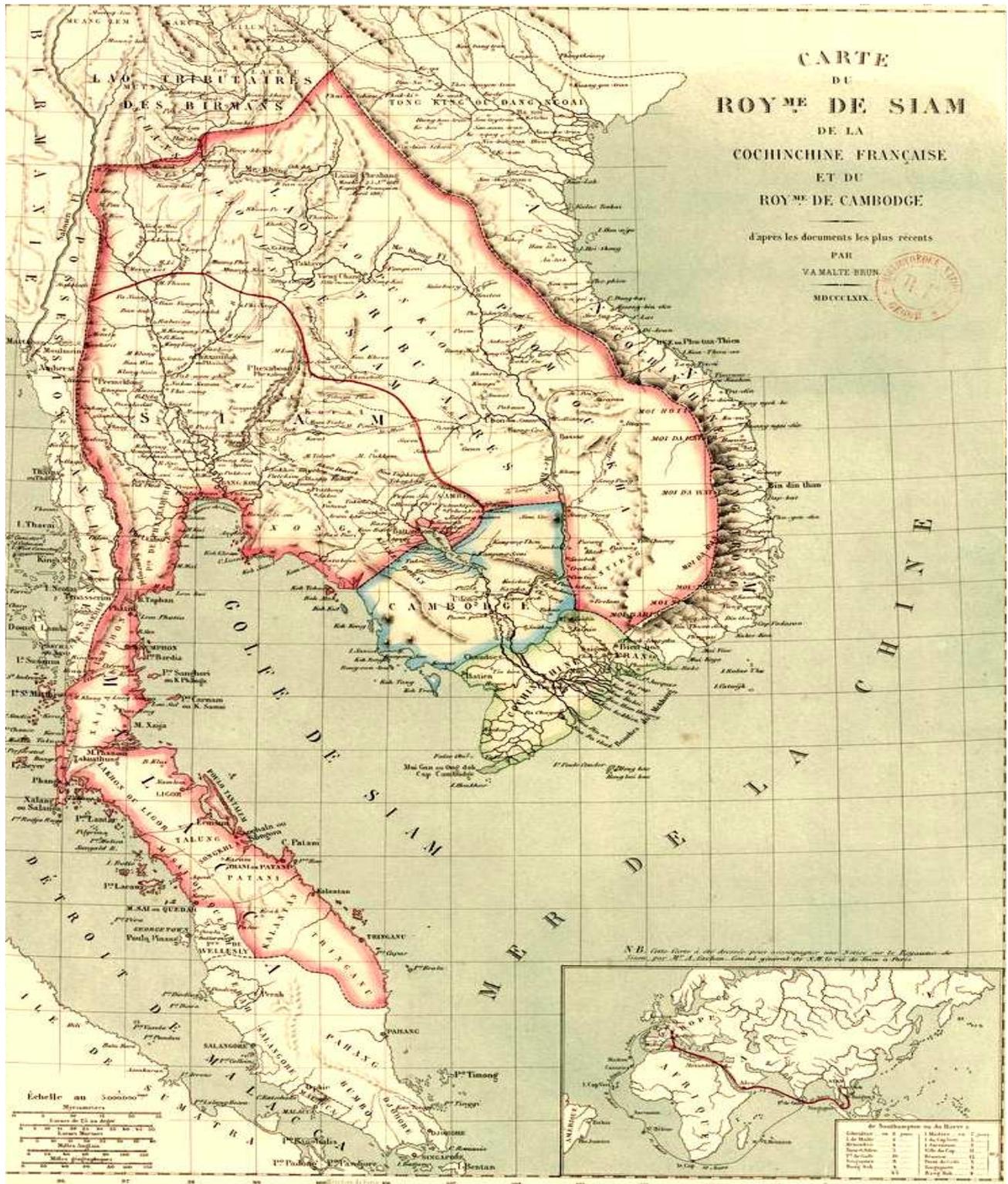
...Pendant les dernières semaines que M. de Montigny passa à Bang-kok, le Kalahom lui fit, un jour, demander une audience particulière. Très étonné d'une telle demande, car il s'était entièrement mis à la disposition de tous les ministres du roi qui venaient familièrement chez lui à toute heure et y prenait même fréquemment leurs repas, - il s'empressa néanmoins de fixer une heure, dans la soirée, pendant laquelle il espérait pouvoir être seul.

...Le Kalahom vint, en effet avec une grande carte européenne des côtes de Siam, du Cambodge et de la Cochinchine. Après quelques instants de conversation, il déroula sa carte et mettant le doigt sur l'île de Côt-Trol, située à l'entrée de la rivière de Campot, il lui en fit longuement la description....

...M. de Montigny répondit au Kalahom qu'il n'avait ni instruction, ni pouvoirs pour effectuer des prises de possession, et il lui demanda si l'île de Côt-Trol appartenait au Siam.

...Non répondit le Ministre, les Siamois pourraient, « à la vérité en revendiquer la partie située du côté de Siam, mais elle a été enlevée aux Cambodgiens, ses possesseurs primitifs, par les Cochinchinois et n'a, pour unique habitants que quelques pêcheurs de cette nation....», pp. 412-414.

La position de l'Île de Koh Trâl avait été mise en discussion entre M. de Montigny et M. le ministre Kalahom.



Cependant, la carte géographique de l'Extrême-Orient du savant géographe Malte-Brun/ Victor-Adolphe / 1816-1889 / 0070 Erhard / 0070 se réalisait en 1869. (Carte du Royaume de Siam, de la Cochinchine française et du Royaume du Cambodge... / par Victor-A. Malte-Brun. Gravé par Erhard... 1869). On voit clairement que l'île Koh Trâl, sur la carte ci-dessous, était exclusivement l'île du peuple khmer.

**6/-** Les persécutions des prêtres catholiques français et espagnols : le père Néron (la tête tranché), le père Vénard (l'étranglement), Monseigneur Hermosilla, Monseigneur Berrio-Ochoa, le père Almato (têtes tranchées). Voir « *L'Annam et le Cambodge – Voyages et Notices historiques* », accompagnés d'une carte géographique par C.-E. Bouillevaux, Missionnaire, Paris, Victor Palmé, Librairie –Editeur, 1874, pp.421-423.

**7-8 /-** Voir le livre de Paulin Vial qui écrivait : La victoire des français sur les annamites. « ...Au moment où nous venions d'obtenir ce brillant succès, arrivèrent à Saigon des envoyés officiels du Roi de Cambodge. Ils étaient venus par terre en passant par Tây-Ninh, Trambang et Tông-Kéou. Ils apportaient des présents et des lettres pour l'amiral. Les Français furent frappés de la différence qui existe entre les Cambodgiens et les Annamites.

Le chef de la mission était un grand vieillard, à cheveux gris coupés ras, assez richement vêtu d'une veste et d'un langouti de soie brochée d'or. Douze gardes tenaient devant lui de grands sabres nus à poignée d'argent pendant qu'on le portait sur un riche palanquin ». « Sa suite se composait de cent personnes. Ce mandarin fut reçu cordialement par l'amiral Charner ; c'était une alliance et un appui pour l'avenir qui venait s'offrir à nous.

L'occupation de Mitho amena celle des pays situés; entre cette ville, le Mékong et le Soirap ; on établit; immédiatement des postes français à Gia-Thanh (arrondissement de Tan-an), à Chogao et à Gocong. ...». Voir « *Les Premières années de la Cochinchine, colonie française* », par Paulin Alexandre Vial (1831-1907), ... avec une préface de M. le Cne de Vau Rieunier. Tome Ier. 1874. Paris Challamel Aîné -Libraire- Editeur, 1874. Pages 113-14.

Treize ans après la publication de Paulin Vial, Albert Septans écrivait « ... Par l'occupation de Tay Ninh, nous devenions les voisins du Cambodge ; le 24 mars, l'amiral envoya à Campot le Norzagaray dont le commandant, le lieutenant de vaisseau Lespès, remit au roi des présents et la lettre suivante de l'amiral Charner : « Les derniers événements de la Cochinchine sont parvenus à la connaissance de Votre Majesté. Elle sait que les troupes franco-espagnoles ont chassé les Annamites des lignes de Kihoa, que Saigon est dégagé et que l'armée ennemie vaincue, s'est dispersée dans toutes les directions.

...Les populations des environs, à de grandes distances, sont venues faire leur soumission et accepter la protection qui leur était offerte. L'intention de la France est de conserver sa conquête, de fonder dans la Basse-Cochinchine une colonie et d'y apporter tous les bienfaits de la civilisation européenne.

...Le Cambodge a toujours eu avec la France des relations d'amitié. J'espère que nos rapports, en devenant plus fréquents, deviendront aussi plus intimes. Comme commandant des forces de terre et de mer en Cochinchine et comme représentant de la France, je viens assurer Votre Majesté de nos meilleures intentions à l'égard du Cambodge et répondre aux avances de paix et d'amitié que le Roi, votre père, Sire, a souvent faites au représentant du noble Empereur des Français à Saigon. J'ai l'honneur d'informer aussi Votre Majesté que je compte, dans un temps peu éloigné, porter nos forces sur Mythô et m'emparer de cette place, dernière défense des Annamites vers le Cambodge.

...Le roi répondit par l'envoi d'une ambassade de quatre-vingts personnes qui arriva par terre à Saigon complimenter l'amiral et l'assurer des bons sentiments de leur souverain envers la France.

...Les termes de la lettre de l'amiral Charner indiquaient nettement l'intention du Gouvernement français de créer un établissement aux bouches de Mékong ; d'ailleurs, dès le commencement des opérations, quand l'amiral sollicita du gouverneur-général des Philippines l'envoi de renforts, notamment en cavalerie tagale, il s'était exprimé non moins implicitement sur l'intention, de la part de la France, de s'établir dans le pays de Giadinh ». Voir « *Le commencement de l'indo-chine française* », d'après les Archives du Ministère de la Marine et des colonies. Les mémoires ou relations du temps,

par Albert Septans, Capitaine d'Infanterie de Marine, Breveté d'Etat Major, Paris Challamel Ainé, Libraire Editeur, 1887, pages 155-56.

Après les prises de possession des provinces cambodgiennes à la basse Cochinchine, le Roi Annamite envoya un représentant en France pour racheter les provinces cambodgiennes, occupées par les annamites et libérées par les forces combinées franco-espagnoles. A Thomazi écrivait comme ceci : « Débarqués à Toulon au début de septembre 1863, ils (annamites) se rendent à Paris, sont reçus par Napoléon III après un mois d'attente, et lui exposent le but de leur mission.

...L'empereur d'Annam offre à la France, en échange de la rétrocession des trois provinces, un tribut perpétuel de 2 à 3 millions par an, ou 40 millions une fois payés, avec la liberté du commerce dans tout son empire et la possession définitive de Saigon.

...Ces propositions ne sont pas acceptées, mais on ne les repousse pas non plus ; en réponse à la harangue de Phan-tan-Giang, Napoléon prononce un discours qui affirma à la fois ses bonnes intentions et sa fermeté : la France dit-il est animé de bienveillance pour toutes les nations, toujours prêtes à protéger les faibles, mais sévère pour ceux qui cherchent à entraver la justice... ». Voir « *la conquête de l'Indochine* », par A. Thomazi, capitaine de Vaisseau en retraite, Payot, Paris, 1934, page 80. A Thomazi citait le nom du Commandant Aubaret. Celui-ci était l'auteur d'un ouvrage « *Histoire et description de la Basse Cochinchine – pays de Gia-Dinh* », publié par ordre de S.E. le comte de Chasse loup-Laubat, Ministre de la Marine et des colonies, Paris Imprimerie Impériale, MDCCCLXIII.

L'ouvrage du Capitaine de Frégate Aubaret, comprenant 357 pages, saisisait le sens des vives résistances des khmers contre les invasions des annamites.

En 1949, lors de la cession de la Cochinchine, à titre de Colonie française comme l'Algérie ou la Martinique, S.E. Nhiek Tioulong, Délégué du Cambodge protestait au sein de la Conférence à Dalat, en ces termes : « Vous savez que la terre de Cochinchine est terre cambodgienne, cédée par le roi du Cambodge à l'empereur d'Annam, mais aucun texte diplomatique ne l'avait sanctionné.

Or la France est arrivée. Elle a entrepris une guerre de conquête et toute la Cochinchine est devenue française. Le Gouvernement du Cambodge n'a pu que consentir à cette nouvelle situation de fait, parce qu'entre-temps il s'est mis sous le protectorat de la de la France... ». Voir « *Chronique d'Indochine – 1945-1947* » par Amiral Thierry d'Argenlieu, Haut-commissaire de France, Albin Michel, 1985. Page 276.

**9/-** Après avoir éliminé les annamites, envahisseurs de la terre khmère de Cochinchine, Le Vice-amiral Charner envoya le Lieutenant de vaisseau Lespès, porteur d'une lettre, à S.M. le Roi Norodom, Charles Meyniard, Op.cit. Page 473.

**10/-** Voir « *Explorations et Missions de Doudart de Lagrée, Capitaine de frégate-premier représentant de protectorat français au Cambodge, Chef de la mission d'Exploration du Me-Kong et du haut Song-Koi*. ». Extrait de ses manuscrits, mis en ordre par M.A.B. Villemereuil, capitaine de vaisseau, Paris, Imprimerie et Libraire de madame veuve Bouchard-Huzard, Jels Tremblay, Gendre et Successeur, 1883. Voir aussi « *Histoire de colonies françaises et de l'Expansion de la France dans le Monde* », Tome V, -L'Indochine par Edmond Chassigneux, ancien membre de l'Ecole française d'Extrême-Orient, Société de l'Histoire nationale, Paris 1932. A la page 392 ... "Le traité fut accepté par Norodom et signé le 11 août 1863".

**11/-** La cérémonie put enfin être célébrée dans la capitale cambodgienne. ». Voir « *l'Histoire des colonies françaises et l'Expansion de la France dans le monde...* », Op.cit. Page 394.

**12/-** Le traité franco-annamite de 1874 devenait une menace directe de la sécurité des frontières Sud de la Chine. Celle-ci se considérait que le peuple vivant aux frontières-Sud était le peuple vassal.

Dans sa thèse de 1904, H. Cheneau prenait des arguments puisés du livre de l'historien Devéria « Comme l'écrit Devéria, très au courant des choses asiatiques, le terme vassal, par lequel l'Empereur de Chine désigne les souverains annamites n'est pas une tradition exacte du mot chinois « Fan », cette expression veut littéralement dire « haie, tamis, grillage » comme si les Etats immédiatement voisins de la Chine en étaient aussi la haie.. ». Voir « *Du Protectorat français en Annam, au Tonkin et au Cambodge* », Thèse pour le Doctorat, présentée et soutenue le 18 février 1904, par H. Cheneau à la Faculté de Droit de l'Université de Paris, V. Giard et E Brière, page 113.

L'historien Devéria écrivait ceci : « la situation de l'Annam vis-à-vis de la Chine me semble toute entière dans ce mot de FAN ou Haie : elle est là pour amortir le premier choc d'agresseurs pouvant venir de plus loin et, ainsi que l'histoire le démontre, c'est là que la Chine rejette, pour les faire livrer ensuite ou s'en servir sur place, les épaves de ses révolutions.

...C'est ainsi qu'en 1873, la moitié de l'armée chinoise du Kouang-si occupait Bac-ninh, Cao-bang et Lan-son avec le consentement de l'Annam ...L'Annam étant vassal de la Chine nous ne pouvions pas ne pas y envoyer de nos troupes pour y rétablir l'ordre ». Voir « *Histoire des relations de la Chine avec l'Annam-Viêtname – du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle* », par G. Devéria – Premier interprète de la Légation de France en Chine, Correspondant de l'école spéciale des langues orientales vivantes), Paris Ernest Leroux 1880. p, 14.

**13/-** Voir « *L'Affaire du Tonkin – Histoire diplomatique de l'Etablissement de notre Protectorat sur l'Annam et de notre conflit avec la Chine -1882-1885* », par un Diplomate, Paris, J. Hetzel et Cie, Editeurs. De décembre 1882 à juin 1884, il est mentionné que « le conflit franco-chinois n'était pas seulement de nature à affecter les deux nations en cause ; il devait aussi être un sujet de préoccupation pour toutes les Puissances qui entretiennent avec l'Extrême Orient des relations commerciales ». Les dates de médiations sont : pour les Etats-Unis d'Amérique (juillet-Août 1884), Berlin et Washington (septembre-octobre 1884), la Grande Bretagne (Octobre-décembre 1884), dans le livre III : MEDIATIONS : 1883-1884. pp. 297-334.

Il est très important de rappeler que dès la formation géographique de l'INDOCHINE, réalisée sur la base du Traité Franco-chinois de 1884. A l'appui de ce traité - signé à TIEN TSIN, le 11 Mai 1884 entre Ernest François Fournier, Capitaine de Frégate « LE VOLTA » et par S.E. Li Hong Tchang – la France s'engageait à imposer sa souveraineté sur toute l'Indo-Chine. Elle y perdait sa souveraineté en Mars 1945, (voir plus loin M. Pierre Gerbet).

Dans ce Traité, des clauses indiquées sont « des libres circulations des commerces entre la Chine, le Tonkin et la France. Aucune mention n'y est indiquée : « Suppression de suzeraineté chinoise sur le TONKIN ». M. Harmand, qui faisait part de la Mission Delaporte au Cambodge et séjournait en Cochinchine de 1866 à 1870, commençait à réorganiser les provinces de l'Indochine Française.

**14/-** Avant la rétrocession des provinces khmères occupées par le Siam depuis des siècles, S.M. le Roi Sisowath effectuait un voyage en France. En 1906, il emmenait avec LUI un groupe des danseurs khmers et un orchestre à l'occasion de l'Exposition coloniale à Marseille. De Son vivant, Altesse Sisowath Essaro me racontait que sa Mère faisait partie de cette Délégation. C'était à ce moment précis que le grand sculpteur Rodin devait prendre un train pour aller à Marseille pour dessiner les danseurs khmers. En 2006, le Musée Rodin (7ème) commémorait le 100ème anniversaire des collections des dessins du grand Rodin.

En 1907, Le Siam remettait à la France les provinces qu'il occupait depuis 1794.

Dans une réunion du comité de l'Asie Française, M. Robert de Caix s'est exprimé de la manière suivante : « En 1794 A propos de la signature du traité de 1907, M.de CAIX déclarait que : « ...en 1794, un mandarin cambodgien, gouverneur de Battambang, donna son pays au Siam qui en échange lui promit de lui laisser une sorte de vice royauté qui a été conservée depuis à ses descendants et qui était exercée encore par Phrya KATATHORN, au moment du traité de mars 1907...rendre hommage à

ceux qui avait participé à l'élaboration de ce traité, c'est-à-dire MM. Colin de Plancy, le colonel Bernard Boissonas.. ». « *Bulletin du Comité de l'Asie Française* », N°83, février 1908, page 48-49.

Un rapport publié dans « *le Bulletin du Comité de l'Asie Française* », N°87, Juin 1908, mentionnait comme ceci : « La rétrocession des provinces cambodgiennes – Depuis plusieurs mois déjà, ces territoires de l'Ouest des lacs, qu'on a trop emphatiquement appelés l'Alsace-Lorraine cambodgienne, ont été réunis à notre domaine indo-chinois et replacés sous le gouvernement de Sa Majesté Sisovath, roi du Cambodge. La remise de ces territoires n'a pas été sans causer quelque émotion au moment où elle a été faite par les représentants du gouvernement siamois, émotion qui n'aurait pas eu raison d'être si l'assimilation dont on honorait ses habitants en le comparant à ceux de nos provinces perdues avait été pleinement justifiée... ».

**15/-** A l'occasion de son règne, Angkor wath, Monuments khmers étaient les joyaux de l'Empire à l'Exposition Coloniale de 1931 à Vincennes.



En 1934, l'Amiral Pierre ROBERT a été décoré par Sa Majesté le Roi SISOWATH Monivong (médaille ci-dessus)

**16/-** La ligne dite « Brévié » était réalisée sous la directive M. Brévié, Gouverneur Général de l'Indochine Française. Depuis 1941, les forces japonaises envahissaient toute l'Asie et l'Océan Pacifique. Voir « *A la barre de l'Indochine* » par l'Amiral DECOUX, Paris PLON, 1949. Le Siam changeait son nom en Thaïlande et dénonçait le traité de 1907, enfin d'occuper les provinces khmères rendues à l'Indochine française.

Le 9 mars 1945, la souveraineté française disparaissait de l'Indochine française, et la ligne Brévié cessait d'y exister en qualité de ligne de partage des eaux territoriales entre l'espace maritime Khmer et celui de la Cochinchine d'une part et d'autre part le rétablissement de lien direct réapparaissait entre l'île khmère KOH TRAL et le territoire de Kampot. M. Pierre Gerbet mentionnait : « L'extinction de la souveraineté française était définitive. Les forces japonaises occupaient l'Indochine, « le 9 mars 1945 à 19 h ; l'ambassadeur Matsumoto remet à l'Amiral Decoux, qui se trouve à Saigon, un ultimatum exigeant que les troupes françaises et « tous les services nécessaires aux opérations militaires » soient mis sous son commandement. Une réponse d'attente, donnée dans l'heure qui suit, est considéré comme un refus par les japonais, qui ont attaqué la citadelle de Hanoi quelques minutes après 20 heures ...la souveraineté française a pris fin....». Voir « *le Relèvement*

1944-1949 » par Pierre Gerbet avec la collaboration de Jean Laloy, Jacques Dupuy, Jacques de Folin, Henry Rollet, Imprimerie Nationale Editions, Paris 1991, p.192.

**17/-** L'année du transfert de la Cochinchine à l'Annam diffusée dans tous les journaux, il était mentionné dans le quotidien « *le Monde du 24 Mai 1949* », que : C'est par 351 voix contre 209 que l'Assemblée nationale a voté le projet de loi rattachant la Cochinchine à l'État associé du Vietnam. Mais cette substantielle majorité ne rend exactement compte ni du déroulement du débat, ni de son atmosphère, ni du déchirement dont il est pour beaucoup l'occasion.

La majorité, une majorité élargie, a voulu soutenir le gouvernement. Mais combien plus par nécessité que par conviction !

Devant une Assemblée anormalement clairsemée, comme s'il ne s'agissait pas de la vie même de l'Union française et des Français, le ministre de la France d'outre-mer a été vivement attaqué de droite et de gauche.

Le général Aumeran et M. Pierre Cot, pour des raisons bien diverses, ont voulu comme le prendre au piège de son argument. Car il est toujours périlleux de couvrir une politique essentiellement empirique d'un revêtement juridique.

***Comment rattacher un territoire, la Cochinchine, à un Etat, le Vietnam, qui n'existe pas***, dit le général Aumeran.

Nous rappelons que les paroles du Général Aumeran sont justes. « Répétons-t-on le, ' Rattacher à un Etat...qui n'existe pas...' ». Nous soulignons en italiques la phrase du Général Aumeran.

Lors d'un colloque organisé au Sénat sur le thème de l'actualité vietnamienne, M. le Conseiller Pierre Guerner relatait l'existence d'un Etat fantôme, le Vietnam. Dans la partie -D- de son rapport, il écrivait que « ...d'un point de vue strictement juridique, il est plausible de contester l'existence d'un Etat vietnamien communiste avant 1954.

L'Etat vietnamien qui existe alors était colonial institué par la France en 1946. Vis-à-vis de la France, le Gouvernement d'Hô Chi Minh faisait plutôt figure de mouvement insurrectionnel... ». Voir : Rapport de M. le conseiller Pierre Guerner, in, « *Bulletin d'information de la Cour de cassation – Jurisprudence* » – et Doctrine ', Communication, n° 369, le 15 juin 1993, pp.12-23.

En 1949, l'Armée chinoise habillait les tonkinois en Vietminhs. Lire deux articles très intéressants : - Chen Jian "China and the First Indo-China War, 1950-54", in, « *The China Quarterly* », No. 133 (Mar., 1993), pp. 85-110. - Qiang Zhai : "Transplanting the Chinese Model : Chinese Military Advisers and the First Vietnam War, 1950- 1954", in, *The Journal of Military History*, Vol. 57, No. 4, (Oct., 1993), pp. 689-715.

- Voir aussi le film écrit et dirigé Pierre schoenderffer avec la participation de TIOULONG Boramy, et l'acteur Buno Cremer , (Nos Hommages à Sa mémoire) dans la 317ème Section pour voir comment les Vietminhs déferlaient leurs partisans au Cambodge.

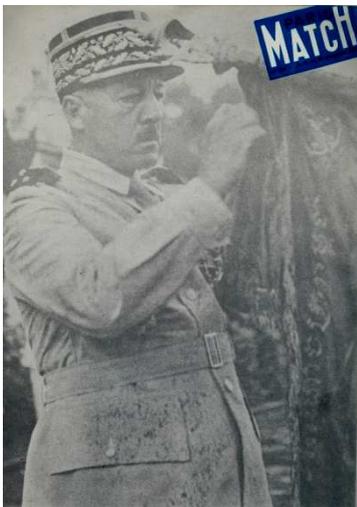
**18/-** M. Pierre Gerbet écrivait à la page 396 : « La situation s'aggrave, avec l'arrivée des troupes chinoises de Mao le long de la frontière du Tonkin le 13 décembre 1949, 35 000 soldats chinois de Chiang Kai-shek, entrés en Indochine à la fin de l'année sont désarmés puis internés dans l'île Phu Quoc ( Koh Tral ), au sud du pays.

Cela signifie que malgré la disparition de la souveraineté française en Indochine, la France prenait possession de cette île en tant que Puissance Coloniale pour y conserver les troupes chinoises (nationalistes). Pierre Gerbet, Op. Cit.

**19/-** En 1952 l'audience du Général  
De Langlade à Sa .Majesté le Roi  
Norodom Sihanouk



លោកឧត្តមសេនីយ៍ឯក ដឺ ឡង់ហ្គាត អញ្ជើញចូលគាល់  
ព្រះករុណា ព្រះបាទសម្តេច ព្រះនរោត្តម សីហនុ  
ដើម្បីទូលថ្វាយព័ត៌មានអំពីការផ្ទេរសមត្ថកិច្ចយោធាមកជូនរាជរដ្ឋាភិបាលកម្ពុជា  
នៅថ្ងៃទី១៧ ខែតុលា ឆ្នាំ១៩៥២



Le 9 Novembre 1953,  
Le Général De Langlade  
épingle au drapeau khmer la  
Croix de guerre

COMMANDEMENT DES FORCES TERRESTRES  
DU CAMBODGE  
—  
LE GÉNÉRAL  
N° 442/CAB

PHNOM-PENH, le 17 Octobre 1953

Le Général de Division de LANGLADE  
Commandant les Forces Terrestres  
du Cambodge

à

Son Excellence le PREMIER MINISTRE  
Délégué Royal à la  
Direction du Gouvernement

Excellence,

Aux termes de l'article 18 ( 2§ ) de l'Accord  
Militaire Provisoire du 15 Juin 1950, les Forces Armées Cam-  
bodgiennes étaient mises à la disposition du Haut Commandement  
Français pour emploi tactique.

A la suite des transferts en matière militaire,  
les compétences que je détenais en qualité de Commandant des  
Forces Terrestres du Cambodge appartiendront désormais au  
Haut Commandement Khmer.

J'ai l'honneur en conséquence de remettre au  
Gouvernement de Sa Majesté, à la date de la signature du pro-  
tocol des transferts, toutes les unités de l'Armée Royale  
Khmère qui avaient été placées sous mes ordres pour emploi  
tactique.

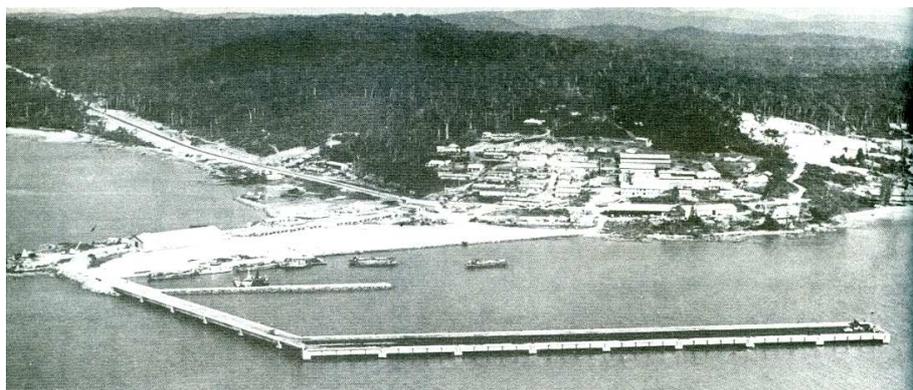
Au moment où ces unités vont passer sous leur  
Commandement national, je tiens à exprimer au Gouvernement  
Royal la confiance que j'ai dans leur avenir; cette confiance  
est basée sur les qualités dont elles ont fait preuve au combat  
et que j'ai personnellement constatées.

Veuillez agréer, Excellence, les assurances de  
ma très haute considération.

*Langlade*

20/- Revue « *Cambodge d'Aujourd'hui* », Mars-Avril, N°3-4, 1960.

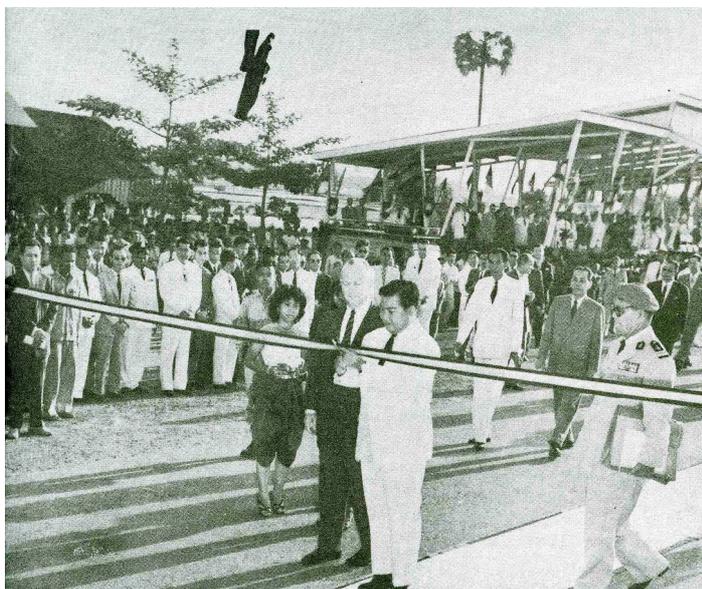
L'inauguration du port de Kampong Som.



**L** e port de Sihanoukville a été inauguré solennellement le 2 avril 1960 par le prince Norodom Sihanouk, Président du Conseil. La France était représentée par M. Louis Jacquinot, Ministre d'Etat.

C'est en 1954 que le Gouvernement Royal devait décider la création d'un port de mer accessible aux navires de gros tonnage et qui serait une étape importante dans la voie de la complète indépendance économique du Cambodge.

Cette réalisation menée à bien avec l'aide économique et technique française restera un magnifique symbole de l'amitié qui unit maintenant le Cambodge et la France.



L'inauguration de la route de l'amitié  
khméro-américaine

Samdech Upayuvareach Norodom  
Sihanouk, S.E. Fred Andrew Seaton,  
Secrétaire d'Etat à l'Intérieur des Etats Unis  
d'Amérique, S.E. William C. Trimble,  
Ambassadeur des Etats-Unis au Cambodge.

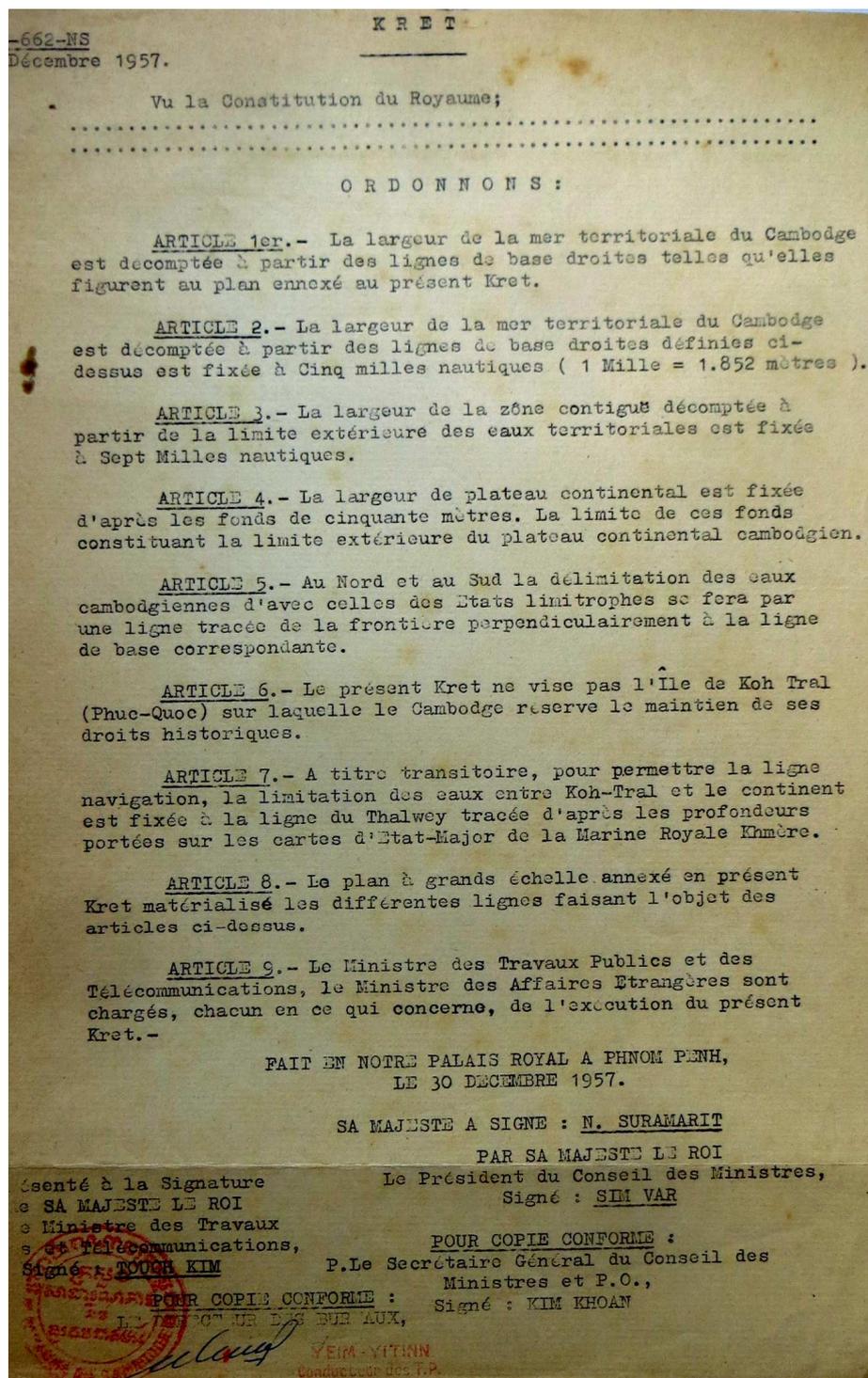


Revue

« *Cambodge d'Aujourd'hui* »,

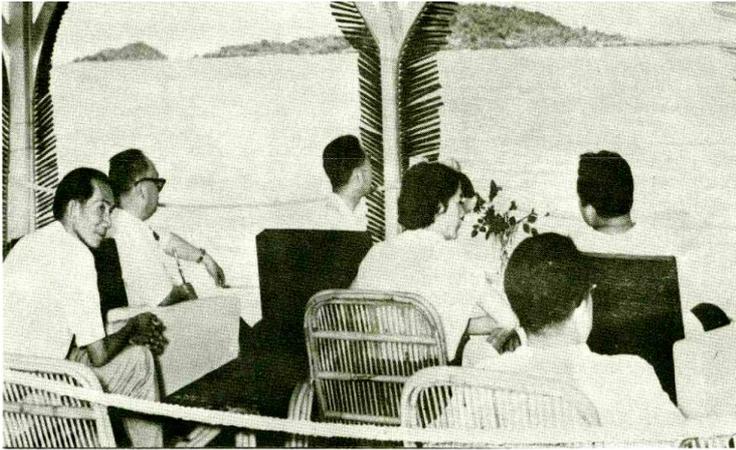
Mois de juin, 1959.

21/- Kret de Sa Majesté le Roi Norodom Suramarit



22/- Déclaration de S.E. Phlek Chhat : L'intervention de S.E. Phlek Chhat à la conférence sur le Droit de la mer. « Le 1er Avril, M. Phlek Chhat, Chef de la Délégation Cambodgienne, au cours du débat général à Genève, a fait la déclaration suivante : Au nom de mon Gouvernement, je déclare enfin que l'île du Milieu et l'ensemble des autres îles situées au sud des côtes cambodgiennes, notamment l'île de Koh Trâl sur laquelle nous avons réservé nos droits depuis longtemps, font partie intégrante de notre territoire, que nous nous réservons le droit de tirer les lignes de base droites conformément à l'article 4 de la Convention sur la mer territoriale et la zone contiguë et que nous appliquerons à la lettre et dans son esprit les dispositions de l'article douze de la même Convention qui reconnaît notamment les titres historiques et les circonstances spéciales permettant la définition de la mer territoriale de deux Etats limitrophes ». Voir l'article « Le Cambodge face à l'impérialisme sud-vietnamien, in, Revue « *Cambodge d'Aujourd'hui* », les mois de Mars-Avril 1960.

## 23/- Visite à Kep



### Le Président Chou En-lai déclare :

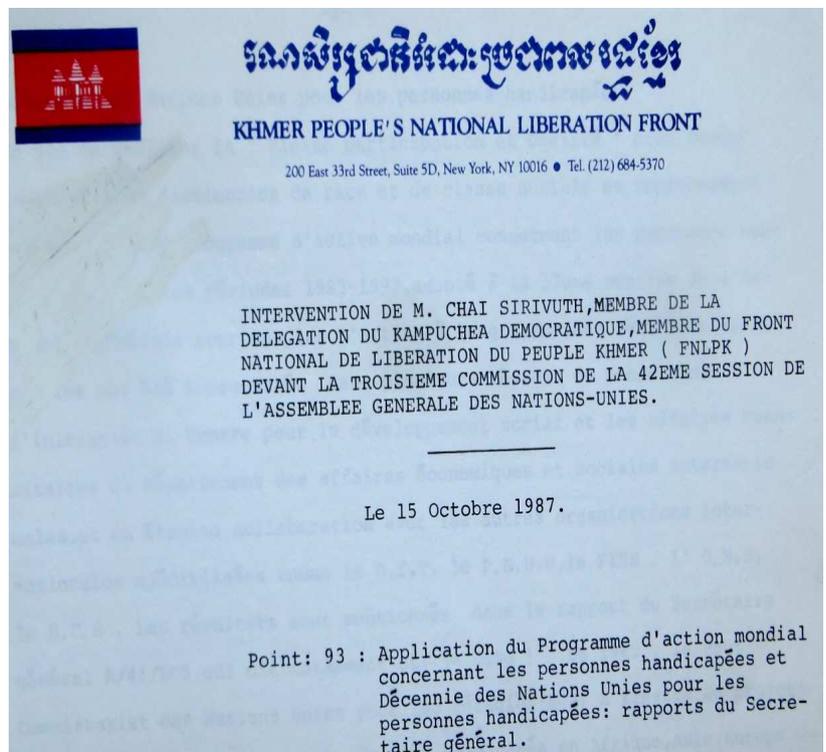
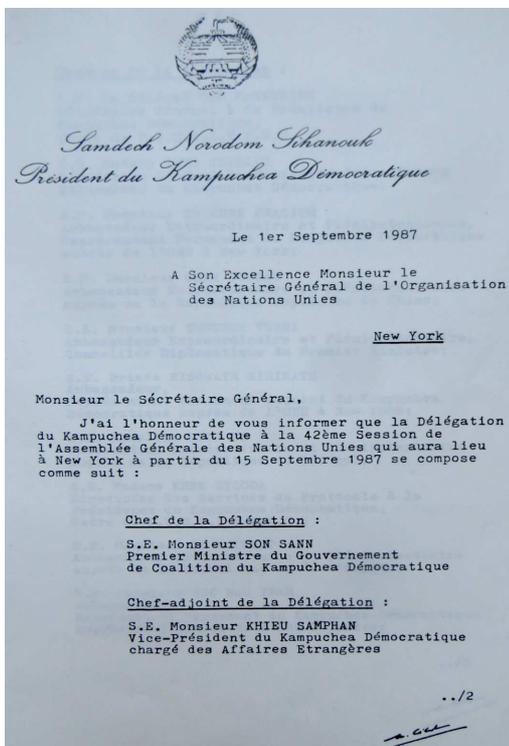
Les revendications du Sud-Vietnam sur les îles côtières ne sont pas justes, car ces îles ont toujours appartenu au Royaume du Cambodge.

Dans le cas où une invasion serait déclenchée sur le territoire du Cambodge cette action devrait être condamnée et les 650 millions de Chinois seraient à côté du Cambodge.

Le Premier Ministre Chou En-Lai, le Maréchal Chen Yi, l'interprète, S.A.R. le Prince Norodom Sihanouk Revue « *Cambodge d'Aujourd'hui* », le mois de Mai, 1960 –

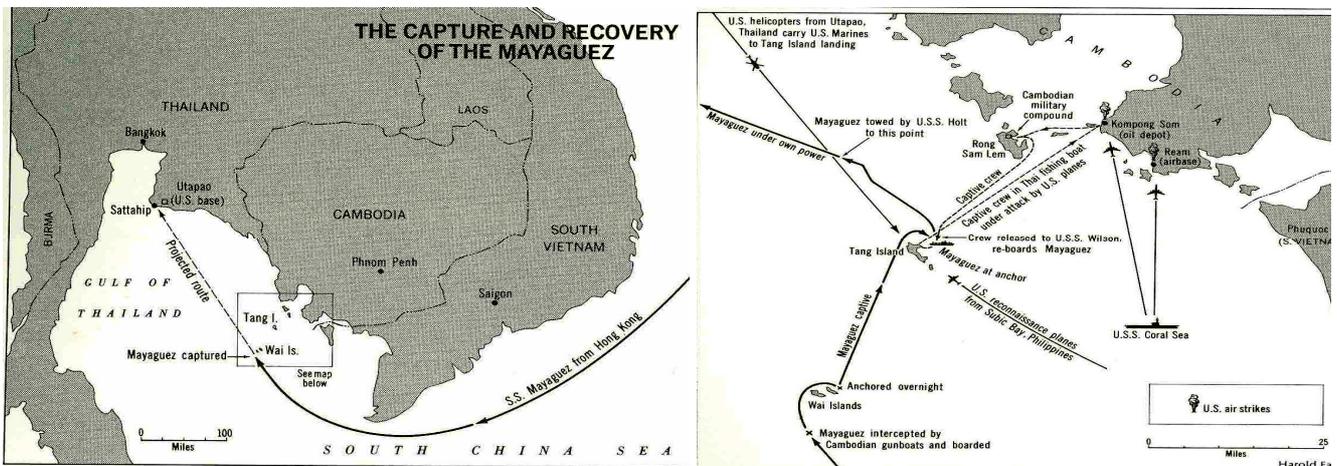
24/- Un document intitulé « CAMBODGE : Recherches pétrolières. Plateau continental », élaboré par ESPRIT KHMER FORUM, 99 pages dactylographiées, plus trois annexes, Paris Mai 1995, remis par M. SEAN Pengsè à M. CHAI Thoul, sont extrêmement précieux les îles khmères, y compris l'île Koh Tral ;

## 25/-





“Back to a future?” Voluntary Repatriation of Indochinese Refugees and Displaced Persons from Thailand. Edited by Luci Standley, January 1990, CCSDP, Bangkok 10400, Thailand.



Croquis (« *The four days of Mayaguez* » by ROY. ROWAN, W.W. Norton, Company, inc, New York, 1975)

Aux environs de quelques semaines, après la prise de pouvoir à Phnom Penh, les dirigeants du Kampuchéa Démocratique ordonnaient l'ordre d'arraisonner le navire marchand américain. Des attaques américaines avaient été lancées pour libérer des otages du navire. Dans son article “The Seizure and Recovery of the Mayaguez” le Professeur Jordan J. Paust analysait le droit de passage des navires dans la haute mer et le droit légitime de l'espace maritime khmer.

Selon l'auteur, « Le Mayaguez était saisi à environ six milles marins et demie au large de la Poulo Iles Wai. Depuis la capture, une grande attention avait été concentrée sur la question de savoir si le Mayaguez était dans les eaux "internationales" ou "cambodgiennes"... Un des principaux points de discordance entre les Etats-Unis et le Cambodge concernait le bien-fondé de la réclamation du Cambodge à 12 milles de la mer territoriale.

...Depuis 1969, le Cambodge réclamait une distance de 12-milles marins à la mer territoriale, mais les États-Unis alléguaient encore que les trois milles marins représentant la limite territoriale pour eux-mêmes, et apparemment, soutenaient que le Cambodge et tout autre État, étaient tenus à suivre les normes standards des États-Unis... »

...Presque tous les États à l'exception des États-Unis, cependant, réclamaient au moins une ceinture de 12 milles, et la Convention de 1958 sur la mer territoriale et la Zone contiguë ne restreignait pas la largeur de la mer d'un Etat à trois milles. »

« ...En effet, il y a un consensus que le cas échéant restriction existe, mais c'est simplement que la largeur d'un prétendu territoriale en mer ne peut pas se prolonger au delà de 12 milles... ». Le professeur Jordan J. Paust reprenait les opinions de « John R. Stevenson, Représentant spécial du

Président Ford pour le Droit de la Conférence de la mer, et Bernard H. Oxman, assistant juridique Conseiller pour les océans, de l'Environnement et des Affaires scientifiques, qui écrivaient que lors de la récente session de Caracas de la loi continue de la mer, Conférence concernant « l'accord sur une mer territoriale de 12 milles était si répandue qu'il n'y avait pratiquement aucune référence à une autre limite pour un débat public ». Voir : *The Seizure and Recovery of the Mayaguez*”, by Jordan J. Paust, in, « *The Yale Law Journal* », Vol. 85, N° 6, May, 1976, pages 774-806.



**26/-** En 2001, M. Dennis Blair, Commandant en Chef de l'Administration des Etats-Unis dans le Pacifique, à droite, serre la main avec des soldats cambodgiens lors d'une récente visite à Koh Tang, une île 149 miles au sud-ouest de Phnom Penh. « *AP Photo/Ou Neakiry -Posted on 01/17/01* ».

**27-28/-** M. François Joyaux écrivait au sujet des îles khmères : « Mais les plus graves opposèrent, dès le mois de mai, des bâtiments de guerre vietnamiens et cambodgiens au large de l'île de Phu Quoc. Les " Khmers rouges " occupèrent un îlot situé au sud de la " ligne Brévié " - un îlot de Tho Chu en vietnamien - tandis qu'un mois plus tard, les Vietnamiens commençaient à occuper la petite station navale cambodgienne de l'île de Poulo Wai. Si l'on définit la troisième guerre d'Indochine comme étant celle qui a opposé les Etats communistes d'Asie entre eux, celle-ci était donc entamée.

...Des négociations khméro-vietnamiennes d'ordre général, mais dans lesquelles le différend frontalier tint une large place, s'ouvrirent en juin 1975 à Hanoi, au plus haut niveau, la délégation cambodgienne étant dirigée par Pol Pot lui-même. Le conflit s'apaisa momentanément. Les Vietnamiens se retirèrent de Poulo Wai et le principe de négociations frontalières spécifiques fut arrêté... ». Voir « *Géopolitique de l'Extrême-Orient* ». Frontières et Stratégies- Tome II, Editions Complexe 1991, pages 92-93.

- Pour le Professeur Hervé Coutau-Bégarie, c'était « La fin de la pax americana », il écrivait : «...en 1975, l'affaire vietnamienne se termina par une honteuse déroute, et les pays d'Asie du Sud-est, tirant la conclusion de l'impuissance américaine, demandèrent la dissolution de l'OTASE, depuis longtemps léthargique ; cette dissolution devint effective en 1977. Une politique habile aurait pu limiter les dégâts, en profitant du semblant de consensus qui s'était établi après la fin de la guerre du Vietnam: « Tout de suite après la chute du Vietnam du Sud, il était entendu que les forces encore stationnées en Asie ainsi que les traités seraient maintenus au moins provisoirement pour éviter une réaction en chaîne qui orienterait les anciens clients et alliés des Etats-Unis vers le neutralisme ou pire encore ».

« ...En décembre 1975, Ford énonçait à Honolulu la "doctrine du Pacifique" qui n'était qu'une actualisation de celle de Guam. Mais il devait céder la place à la fin de l'année suivante à Jimmy Carter... ». Voir : « *Stratégie du Pacifique* » par Hervé Coutau-Bégarie, Economica, 1987. Pages 63-64.

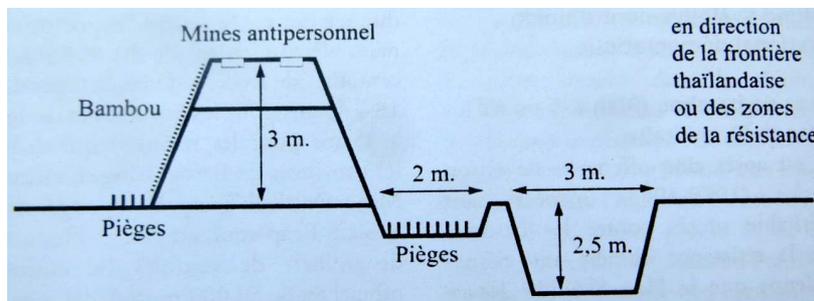
**29/-** Dans la thèse de David Boyle « *les Nations - Unies et le Cambodge. 1979-2003* », soutenue à l'Université Panthéon-Assas Paris II, le 9 Mars 2004, l'auteur indique clairement qu'à la page 230, « la présence de plus de dix divisions des forces armées vietnamiennes au Cambodge semble, à première vue, démontrer son ingénierie armée... »

M. David Boyle mentionne à la page 265, dans le paragraphe 2 « les violations des Droits de l'homme par le Viet Nam », et dans la note 243, ajoute que le Viet Nam avait fait acte d'accession aux quatre conventions de Genève de 1949 dès 1958..., en outre le Viet Nam a signé le premier protocole additionnel de 1977, concernant la lutte contre la domination coloniale et l'occupation étrangère, ratifié dès son adoption avant de le ratifier en 1981 ; son article 54 interdit la destruction ou l'enlèvement des objets indispensables à la survie des populations civiles : aliments, zones agricoles, anomalies et sources d'eau portables, etc. . (Exemple : « Le journal « *Bangkok Post* » du 10 Mai 1981 indiquait que deux saboteurs vietnamiens dont l'un était soldat. Celui-ci avait été arrêté par les soldats thaïs, avait essayé de mettre des produits toxiques dans le bassin d'eau qui alimentait les plus de 20 000 cambodgiens. L'autre était le soldat du Kampuchéa de Heng Samrin ».



La photo ci-jointe montre que le civil avait récupéré les masques à gaz utilisés par les soldats d'occupation de l'Armée Vietnamienne. Photo diffusée dans le journal «*Washington Post*» du 6 Mars 1983.

L'Armée d'occupation du Vietnam recrutait de force les jeunes (18 à 35 ans) à venir construire des barrières stratégiques, nommées K5. Sur le terrain il n'y avait que des morts et des malades.



Voir « *Dictionnaire des Khmers Rouges* » par Solomon Kane, introduction de David Chandler, IRASEC. Présence Graphique, 37260 Monts, janvier 2007.



ពលករខ្មែរ ក៏ ដែលយួនគេណ្ហទៅកាប់ព្រៃ។  
ប្រហែល៨០% ត្រូវស្លាប់ដោយជាន់មិន  
ខ្មែរក្រហមបាញ់ ឈឺចាញ់ សត្វសាហាវខាំ  
ជាចិអាហារ និងរង្វេងផ្លូវ។



យ៉ាតិក ក៏  
ទាហានយួនឈរយាម  
ពលករកាប់ព្រៃខ្មែរ ក៏  
ឆ្នាំ ១៩៨៥។ វាជាលេស  
យួនប្រមូលខ្មែរទៅសម្លាប់!

Madame Margaret Slocomb publie un livre sur les travaux forcés des jeunes Khmers. Voir « *The People's Republic of Kampuchea. 1979-1989* », Silkworm Books, 2003, pp. 240-249., et son article : The K5 Gamble : National Defense and Nation Building under the People Republic of Kampuchéa , « *Journal of Southeast Asian Studies* », Vol. 32, N° 2, June, 2001, pp. 195-210.

Voir aussi l'ouvrage de M. Nicolas Regaud « *Le Cambodge dans la tourmente* ». Le troisième conflit indochinois, L'Harmattan, Février 1992, à la page 127, l'auteur décrit un schéma « le Mur de Bambou à la Frontière-thaïlandaise ».

**30/-** ឯកសារប្រវត្តិសាស្ត្រ - Archives historiques « CAMBODGE : Principaux traités ou accord sur les frontières ou relatifs à la Paix. Documents compilés par Sam Sok, Phnom Penh, 2012, 319 pages polygraphies. Voir pages 232 – 319.

Accord sur les eaux historiques de la république socialiste du Viet Nam et de la République populaire du Kampuchéa ; signé à Ho Chi Minh Ville, le 7 Juillet 1982, par Nguyen Co Thach, Ministre des Affaires Etrangères de la République du Viet Nam, et par Hun Sen, Ministre des Affaires Etrangères de la République Populaire du Kampuchéa.

Certains points importants à exposer et à élucider concernant l'accord sur les eaux historiques entre les deux pays : Viet Nam – Kampuchéa.

Décret sur la limitation des zones maritimes et du plateau continental du Kampuchéa. Le 8 Août 1982.

Traité du 20 Juillet 1983 fixant les principes de résolution des conflits frontaliers (texte en khmer) signé par Nguyen Co Thach, Ministre des Affaires Etrangères de la République du Viet Nam, et par HUN SEN, Ministre des Affaires Etrangères de la République Populaire du Kampuchéa.

Accord du 20 Juillet 1983 fixant le statut des frontières (texte en Khmer) signé par Nguyen Co Thach, Ministre des Affaires Etrangères de la République du Viet Nam, et par Hun Sen, Ministre des Affaires Etrangères de la République Populaire du Kampuchéa.

FULL TEXT of 27 December 1985 SRV – PRK National Border Delimitation Treaty, Hanoi « NHAN DAN in Vietnamese », 5 Mar 86 P. 2. (texte en anglais).

Traité du 27 Décembre 1985 portant délimitations des frontières entre le Cambodge et le Viet Nam (texte en khmer) signé, P.O. du Comité National de la République du Viet Nam et P.O du Comité National de la République Populaire du Kampuchéa.

**31/-** Le 22 juin 1982 : Trois groupes d'opposition - le front Uni national pour un Cambodge indépendant, neutre, pacifique et coopératif (FUNCINPEC), le Front national de libération du peuple khmer (FNLPK) et les khmers rouges (également appelés Parti du Kampuchéa démocratique ou PKD) constituent un gouvernement de coalition en exil dirigé par le prince Sihanouk. La coalition occupe, sous le nom de Kampuchéa démocratique, le siège réservé au Cambodge à l'Organisation des Nations Unies. Voir « Chronologie des évènements », in, « Les Nations Unies et le Cambodge.1991-1995 », Avec une introduction de Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unis. Série Livres bleus des nations Unies, Volume II, Nations Unies, New York, N.Y. 1995, page 67.

Internet. Mon Website. NS. et BHP  
La Superficie du  
Cambodge, par N. Sihanouk  
A l'époque du S.E.N. tous les grands journaux du monde re-  
connaissaient, dans leurs articles  
respectifs, que la superficie du  
Cambodge (SRN) était de 181.035 km<sup>2</sup>.  
Dans la décennie -1990, de  
retour en mon Pays où, grâce au  
PPC, au Funcinpec et au FNLPK de  
Samdech Ton Sann, je pus voir finir  
mon long exil, les grands journaux  
du monde entier ne "donnent" plus,  
dans leurs articles respectifs, que  
96.000 square miles comme superficie du  
Et maintenant, en 2005, avons-nous  
comme superficie du Cambodge 170.000 km<sup>2</sup>?  
On ne saurait le dire. Mais, en tout  
cas, ce doit être moins de 140.000 km<sup>2</sup>.  
Beijing, le 22 Juin 2005

A Beijing, le 2 juin 2005, S.M. le Roi NORODOM Sihanouk mentionnait avec vigueur la superficie du Royaume du Cambodge.

Le 21 Mars 1981 à Pyong Yang, sous la Haute Autorité de S.A.R. le Prince Norodom Sihanouk, le FUNCINPEC (Front Uni National pour un Cambodge Indépendant, Neutre, Pacifique, et Coopératif) y était institué. Les Statuts du FUNCINPEC comprennent 37 articles et le règlement intérieur, approuvé par S.A.R. le Prince Norodom Sihanouk à Pékin, le 27 Avril 1981.

Le Manifeste du FUNCINPEC qui comprend 39 paragraphes, est un texte de base pour la rédaction de la Constitution du 24 Septembre 1993. Voir le livre de M. Gaillard « *Démocratie Cambodgienne – La constitution du 24 octobre 1993* », Editions, L'Harmattan, 1994), et comme ce Manifeste a un caractère de lutte contre les occupations des armées vietnamiennes, il est mentionné clairement, dans le préambule, comme ceci : « ...décimé et saigné à blanc par les massacres systématiques des fanatiques criminels de Pol Pot, le peuple khmer est à présent tombé avec l'administration, « aux ordres de Heng Samrin » sous la férule colonisatrice des Vietnamiens, dont les visées expansionnistes et annexionnistes ont été, depuis toujours, érigées en doctrine.

Les exemples de l'ancien Champa, et celui, plus récemment du Kampuchéa krom (bas – Cambodge devenu Cochinchine, puis Sud Vietnam)... ».

Le 28 mai 1979, l'Association Générale des Khmers à l'Etranger (A.G.K.E.), autorisé par la Préfecture de Paris, son objectif : Préservation de la religion, de la culture et de la civilisation khmère ; consolidation de l'esprit d'union et de fraternité entre Khmers ; aide et assistance entre Khmers.



De gauche à droite : Le Fondateur S.E. Son Sann.  
Conseil des Sages et Membres d'Honneur de l'AGKE :  
S.E. Nhiek Tioulong - S.E. Nong Kimny - S.E. Chai Thoul

Le 9 octobre 1979, était créé sur le territoire khmer, le "Front National de Libération du Peuple Khmer". Le Monde du 13 octobre 1979 : « *Opposée aux Khmers Rouges, aux provietnamiens. Un front national de libération s'est constitué à Paris. La création, le 9 octobre, du Front national de libération du peuple khmer (F.N.L.P.K.) a été officiellement annoncée, le vendredi 12 octobre à Paris, au cours d'une conférence de presse. Prétendant représenter une troisième voie entre l'équipe provietnamienne au pouvoir à Phnom Penh et les Khmers Rouges et disposer « sur le terrain » d'unités combattantes, la nouvelle organisation est formée de personnalités modérées. Cette initiative est, semble-t-il, accueillie, avec bienveillance, sinon encouragée, par plusieurs pays occidentaux. Un ancien premier ministre et proche collaborateur du prince Sihanouk, M. Son Sann, âgé de soixante sept ans, assure la présidence du Front, dont le vice-président est M. Chheam Vam, qui dirigea le premier gouvernement cambodgien issu d'élections, en 1947. La direction est assurée par un comité exécutif assisté d'un conseil des sages et d'un conseil militaire. Le conseil des sages comprend notamment MM. Sim Var, ancien conseiller de l'Union française et ancien premier ministre du prince Sihanouk, M. Nong Kimny, ancien représentant permanent du Cambodge à l'ONU, M. Chai Thoul, ancien ministre des finances sous le régime du prince Sihanouk.*

...Le manifeste du F.N.L.P.K. précise que son programme politique sera élaboré – et soumis à l'approbation d'un « congrès national du peuple » - suivant les « principes fondamentaux du nationalisme, du socialisme bouddhique (Voie du milieu), de stricte neutralité (aucune alliance ni base militaire), d'indépendance nationale, de souveraineté du peuple, d'intégrité territoriale »... et qu'il « respectera les aspirations profondes du peuple khmer ». Le régime économique sera le plus libéral possible » et donnera « toutes garanties réelles aux futurs investisseurs ».



Dessin de Daravichet Chai, 1979



S.E. Son Sann, Président du F.N.L.P.K.

*A la mémoire des Combattants, morts pour la Patrie, la Liberté et la Démocratie au Pays Khmer, sacrifiant leur vie avec courage et détermination. Que leur âme se repose en Paix,*

Photos prises par Dr. Gaffar Peang-Meth



M. Son Soubert



Commandant Prum Vit

Général Dien Del (tenu militaire avec une paire de lunettes), à sa gauche Dr.Gaffar Peang-Meth. S.E. Son Sann en ensemble beige. Derrière, M. Sak Sutsakhan (chemise bleue), à côté, M. Pok Sam An (casquette).



**32/-** « Les douze membres du Conseil National Suprême » étaient invités à se réunir à Paris, le 21 Décembre 1990, par les Co-Présidents: M. Roland Dumas (France) et M. Ali Alatas (Indonésie). Document de M. Son Soubert (*Front National de Libération du Peuple Khmer, FNLPK*) faisant partie du Gouvernement de Coalition du Kampuchéa Démocratique.

**33/-** En haut : M. François Mitterrand, Président de la République Française.

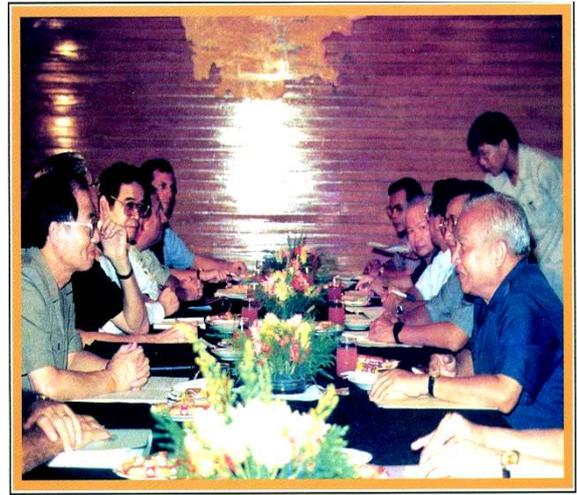
En bas : Monsieur Roland Dumas, Ministre des Affaires Étrangères.





ព្រះករុណា ព្រះបាទសម្តេច ព្រះនរោត្តម សីហនុ  
 ព្រះអង្គជាព្រះប្រធាននៃក្រុមប្រឹក្សាជាតិជាន់ខ្ពស់ (SNC)  
 ខាងស្តាំព្រះអង្គ គឺលោក យ៉ាស៊ីស៊ី អាគាស៊ី តំណាងពិសេស  
 របស់លោកអគ្គលេខាធិការ នៃអង្គការសហប្រជាជាតិប្រចាំកម្ពុជា (១៩៩២)

A gauche : discours de M. Akashi Yasushi.



ព្រះករុណា ព្រះបាទសម្តេច ព្រះនរោត្តម សីហនុ  
 យាងជាព្រះអធិបតីនៃអង្គប្រជុំរបស់ក្រុមប្រឹក្សាជាតិជាន់ខ្ពស់ (SNC) ក្នុងការអនុវត្ត  
 សន្និសីទសន្តិភាពក្រុងប៉ារីស

Préparation aux élections de 1993

Voir “ SUMMARY BIOGRAPHY of His Majesty Preah Bat Samdech Preah NORODOM SIHANOUK  
 « PREAH BOROM RATANAK KAUDH », Phnom Penh, juin 2013 (ISBN-13: 978-99963-650-3-4).  
 Document de Sa Majesté NORODOM Monineath Sihanouk Reine Mère du Royaume du Cambodge, remis à  
 Madame Ung Daravichet CHAI (au Palais Royal, le13 juillet 2015).



34/-

Les élections (23-28-) en Mai 1993.

Le 15 juin, le Conseil de Sécurité  
 aux Nations Unies proclame les  
 résultats des élections.



Photos extraites du livre de Benny  
 Widyono : “ *Dancing in Shadows*”.  
 Sihanouk, the Khmer Rouge, and  
 the United Nations in Cambodia,  
 Bowman et Littlefield Publishers,  
 Inc. 2008, Printed in The United  
 States of America.



ព្រះករុណា ព្រះបាទសម្តេច ព្រះនរោត្តម សីហនុ ព្រះអង្គបានដឹកនាំសមាជិកសមាជិករដ្ឋសភា ក្នុងឱកាសធ្វើសប្តាប្រណិធាន មុនចូលកាន់តំណែងក្នុងឆ្នាំ ១៩៩៧

35/- Le serment pour la nouvelle Constitution.

Voir : “ SUMMARY BIOGRAPHY...”  
Op. Cit.

36/- Singapour-  
Déclaration de l'Etat de  
Singapour à l'ONU.

A/41/967  
Français  
Page 2

ANNEXE

Note datée du 5 décembre 1986, exposant la position du Gouvernement de la République de Singapour sur les revendications vietnamiennes concernant les prétendues eaux historiques et le tracé des lignes de base

La Mission permanente de la République de Singapour auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur de se référer aux documents ci-après :

a) Le prétendu "Accord sur les eaux historiques de la République socialiste du Viet Nam et de la République populaire du Kampuchea", signé le 7 juillet 1982;

b) La déclaration du Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam en date du 12 novembre 1982 concernant la ligne de base de la mer territoriale du Viet Nam, dont le texte a été distribué en tant que document officiel de l'Assemblée générale (A/37/697, annexe);

c) La déclaration du Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam sur l'espace aérien national, en date du 5 juin 1984, dont le texte a été distribué en tant que document officiel de l'Assemblée générale (A/39/309, annexe).

Le Gouvernement de la République de Singapour est d'avis que les lignes de base revendiquées par le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam dans sa déclaration du 12 novembre 1982 ne sont pas conformes aux règles bien établies du droit international en la matière, comme stipulé à l'article 4 de la Convention de Genève sur la mer territoriale et la zone contiguë en date du 29 avril 1958, et à l'article 7 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, dont le Viet Nam est signataire.

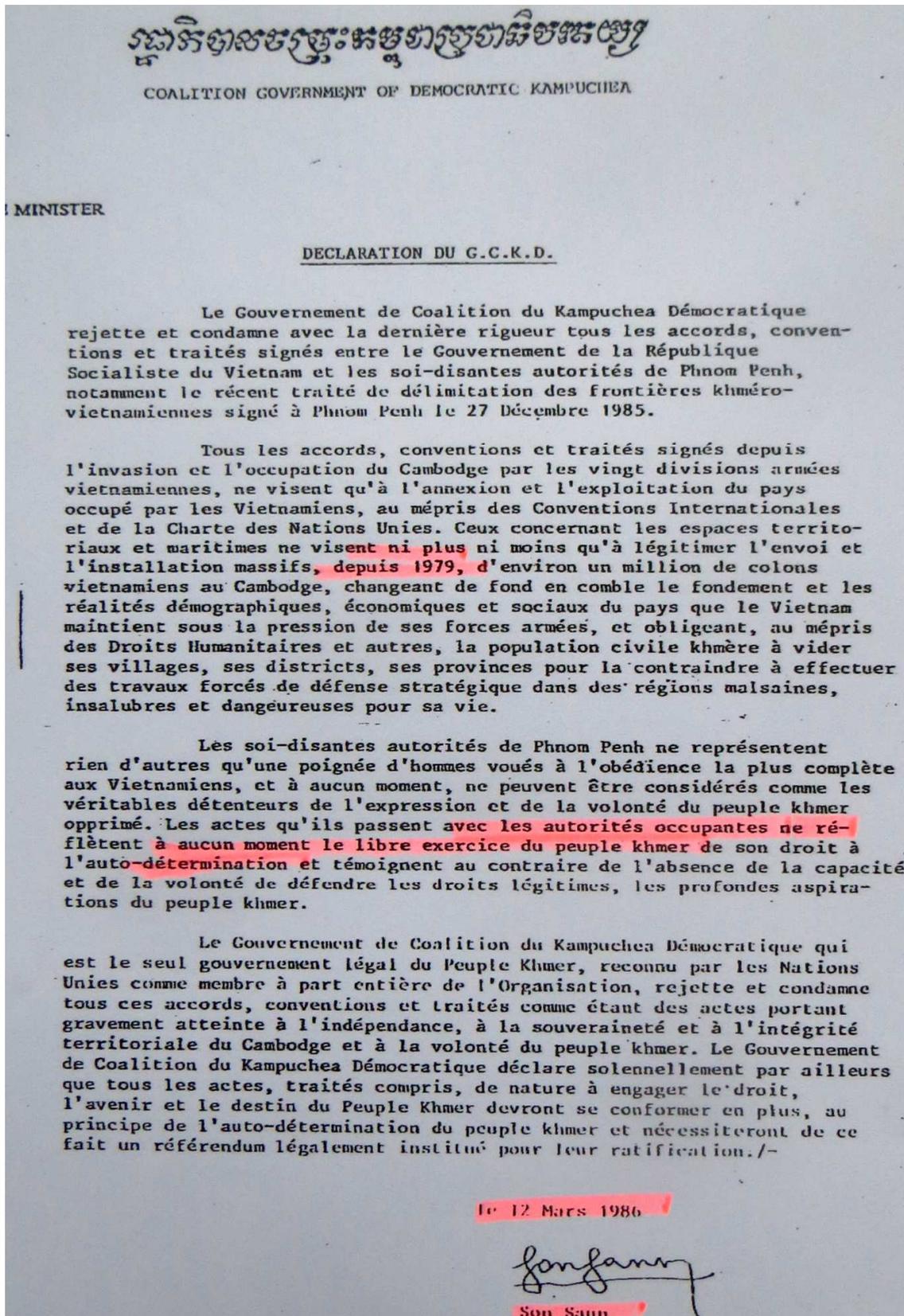
Dans la mesure où la déclaration du 5 juin 1984 tend à affirmer la souveraineté du Viet Nam sur l'espace aérien sus-jacent aux dites "eaux historiques" du golfe de Thaïlande et à d'autres eaux délimitées par les lignes de base revendiquées dans la déclaration du 12 novembre 1982, le Gouvernement de la République de Singapour, en conformité avec sa position sur les lignes de base telle qu'exposée plus haut, se voit contraint de rejeter cette revendication de souveraineté sur l'espace aérien comme étant contraire au droit international.

C'est pourquoi le Gouvernement de la République de Singapour s'élève contre les revendications faites par le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam dans les déclarations du 12 novembre 1982 et du 5 juin 1984, et réserve ses droits et ceux de ses nationaux en ce qui concerne les zones maritimes en question et l'espace aérien sus-jacent.

En outre, en ce qui concerne l'"Accord sur les eaux historiques de la République socialiste du Viet Nam et de la République populaire du Kampuchea", le Gouvernement de la République de Singapour tient à déclarer que le prétendu Gouvernement de la République populaire du Kampuchea ne représente nullement, et ne peut être considéré comme représentant de quelque manière que ce soit le Kampuchea, car seul le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, qui est le seul gouvernement légitime de ce pays, reconnu en tant que tel par l'écrasante majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, peut représenter le Kampuchea. C'est pourquoi tout accord que le soi-disant Gouvernement de la République populaire du Kampuchea prétend conclure et toute déclaration qu'il prétend faire sont dépourvus de tout effet juridique.

37/- Les Déclarations de S.E. Son Sann.

Le 12 Mars 1986, en qualité de Premier Ministre du Gouvernement de Coalition du Kampuchéa Démocratique.



Le 23 Mars 1994, M. Son Sann en qualité du Haut Conseiller Privé de S.M. le Roi,

Doyen des membres de l'Assemblée Nationale

18

ILE KOH (ou Kâs) TRAL (Phu-Quoc en vietnamien)  
(doc.n°3, reproduction)

En 1863, Sa Majesté NORODOM Roi du Cambodge a demandé à la France de protéger notre Pays contre les empiètements de nos voisins. La France a établi le Protectorat du Cambodge, mais a fait de notre territoire du Kampuchea-Krom sa colonie de Cochinchine.

En 1949, sans consulter le Cambodge, le Gouvernement Français MRP de M. Costes-Floret a décidé de céder la Cochinchine à l'Empereur Bao-Dai.

Sur protestation d'une Délégation Cambodgienne, envoyée par Sa Majesté NORODOM SIHANOUK en France pour suivre les débats au sujet de cette cession, feu M. Gaston Deferre a soumis à l'Assemblée Nationale Française de régler au préalable toutes les question pendantes entre le Protectorat du Cambodge et la Colonie de Cochinchine, avant de céder cette colonie au Viet-Nam.

Cette motion Deferre a été votée à une grande majorité par l'Assemblée Nationale Française.

Parmi les questions pendantes, il y a entr'autre le statut de la minorité khmère, et celle de la frontière entre le Protectorat du Cambodge et la Colonie de la Cochinchine.

L'île Kâs-Trâl est un point très spécial de cette frontière. Cette île située au large de la province de Kampot et à proximité de notre port de Preah Sihanoukville (Kompong Som), a été et est toujours une île khmère.

Dans les temps anciens, l'empereur annamite Gia-Long, détrôné par les Tay-Son est venu demander à notre roi l'autorité de lever une armée et de l'entraîner dans notre île Kâs-Trâl. Cette armée, entraînée à Kâs-Trâl, lui a permis de conquérir son trône.

Du temps du Protectorat Français, les autorités de la province de Kampot, ne disposant pas de moyens pour se rendre facilement dans cette île, le Protectorat a proposé à l'administration de la Colonie de Cochinchine de s'occuper de cette île pour le compte du Cambodge. C'est ainsi que M. BREVIE a tracé la ligne qui porte son nom, pour englober cette île dans l'administration de la Cochinchine. Dans l'arrêté de M. BREVIE, il a été entendu que l'administration de cette île, confiée à la Cochinchine, ne préjuge pas de sa propriété qui appartient toujours au Cambodge.

Or le Vietnam se propose, avec l'aide de quelques pays et surtout celle des spéculateurs qui opèrent aussi au Cambodge, d'investir de très grosses sommes pour faire de notre île un grand centre touristique vietnamien, avec hôtels, plages, grand aéroport, et un casino, etc... afin de s'appropriier définitivement notre île, qui sera comme un gros canon pointé contre notre port de Preah Sihanoukville et même contre le Cambodge.

Le peuple khmer réclame cette île de Kâs-Trâl et demande aux pays amis de ne pas faire le jeu du Vietnam, au sujet de la propriété de cette île. Notre peuple se souviendra des spéculateurs qui osent investir contre notre intérêt national.

✧

Phnom-Penh, le 23 Mars 1994

SON SAN  
Haut-Conseiller Privé de Sa Majesté le Roi  
Doyen des Membres de l'Assemblée Nationale

**38/-** « La Législation coloniale française de 1940 à 1945 » par Jean Brethe de la Gressaye, Professeur à la Faculté de Droit de Bordeaux, in, *Recueil PENANT*, 55<sup>ème</sup> année, juillet 1945, pp. 45-54. Le Professeur avertissait que le régime de Vichy devait annuler tous actes législatifs ayant des rapports sous le régime Nazisme : « toute la législation de Vichy est frappée de nullité, et cette nullité est de droit... ».

**39/-**

Samdech Preah Norodom Sihanouk  
Chef de l'Etat et Président du  
Conseil National Suprême du Cambodge

à Son Altesse Royale Sdech Krom Luong NORODOM RANARIDDH,  
et  
Son Excellence Monsieur HUN SEN,

Co-Présidents du Gouvernement National Provisoire  
du Cambodge

Altesse Royale,  
Excellence,

J'apprends, ce matin, par la presse, que Vous allez, vers la fin de ce mois de Juillet 1993, rendre une visite amicale à la R.S. du Vietnam.

A Hanoi, je Vous prie de demander au Gouvernement de la R.S. du Vietnam de bien vouloir replacer les bornes frontalières du Vietnam avec le Cambodge sur la ligne frontalière Vietnamo-Cambodgienne telle que la R.D. du Vietnam et le FNL du Sud Vietnam l'avaient officiellement reconnue dans les années 1960 et 1970 : dans certains endroits, ces bornes frontalières, dans les années 1980, ont été déplacées bien à l'intérieur du territoire du Cambodge. Des "Portiques" marquant la soi-disant "frontière Vietnamo-Cambodgienne" ont été, dans ces mêmes années 1980, construits profondément en territoire cambodgien. Ces "Portiques" doivent être démolis s'il apparaît qu'ils ne se trouvent pas exactement sur la ligne frontalière Vietnam-Cambodge prévalant jusqu'à la veille du Coup d'Etat de Lon Nol-Sirik Matak.

Quant à la frontière maritime Vietnamo-Cambodgienne, elle ne doit pas être différente de celle reconnue formellement par la R.D. du Vietnam et le FNL du Sud Vietnam dans les années 1960.

Veillez dire à l'éminent Gouvernement de la R.S. du Vietnam que mon amitié pour le Vietnam Socialiste et son Peuple est invariable et restera grande. Mais l'amitié entre nos deux Pays et nos deux peuples ne peut être effective et solide que dans le respect mutuel de nos frontières terrestres et maritimes internationalement reconnues dans les années 1960 et reconnues par la R.D. du Vietnam et FNL du Sud Vietnam eux-mêmes dans les années 1960 et 1970.

Je Vous prie, Altesse Royale, Excellence, d'agréer l'assurance de ma très haute considération et de ma plus profonde affection.



Beijing, le 19 Juillet 1993



S.A. Sisowath Thomico, fils de S.A. Sisowath Métheavy, Aide de camp de S.A.R. le Prince Norodom Sihanouk

« J'ai juste soulevé notre souveraineté sur l'île. M. Hun Sen me menaçait à ce que je devais préparer un cercueil et de faire mes adieux aux membres de ma famille, c'était véridique ces informations diffusées dans tous les quotidiens nationaux et internationaux.

« Et autour de notre souveraineté sur l'île, est-ce que nous pouvons récupérer notre île ? En se basant sur le Droit International le transfert de Koh Trâl au Vietnam est illégal, conformément à la Convention de Vienne sur le Droit des Traités de 1969 ; le traité signé entre l'Etat de la République Populaire du Kampuchéa et la République socialiste du Vietnam est illégal, et si l'Accord du 23 Octobre 1991 à Paris était saisi, il faut aussi supprimer ce traité signé par les deux pays cités ci-dessus. Nous pourrons récupérer notre île Koh Trâl et rétablir notre souveraineté sur l'île. »

A la Cité Internationale Universitaire de Paris, lors de la création d'un Front Uni National du Kampuchéa (1970).



De gauche à droite : S.E Penn Nouth, S.A.R. le Prince Norodom Sihanouk, S.A. Sisowath Métheavy en tenue Colonel, un des personnels de la Maison du Cambodge et S.A. le Prince Sisowath Essaro, Directeur de la Maison du Cambodge. Ces deux Princes (Sisowath) étaient des frères de S.A. Sisowath Sirik Matak

**41/-** En 2009, à Pékin L.M. le Roi Norodom Sihanouk et la Reine Monineath Sihanouk accordaient une audience à M. le Député Jean Marie Cambacérés.



Photo extraite du livre de M. Jean-Marie Cambacérés « *Sihanouk le Roi insubmersible* » Collection Documents. Le Cherche Midi, Paris, 2013.



Courrier international - Paris, publié le 11/07/2016 – 08.11

Lundi, des Cambodgiens saluent le corps de Kem Ley, un opposant politique assassiné la veille à Phnom Penh / AFP PHOTO / TANG CHHIN SOTHY **Tang Chhin Sothy**

Le meurtre en pleine journée de Kem Ley, un orateur à la parole d'or » (comme en écho au nom d' « homme à la voix d'or » très critique du Premier ministre Hun Sen, a suscité beaucoup d'émotion dans le pays.

Le politologue cambodgien Kem Ley a été tué de deux balles tirées à bout portant, dimanche 10 juillet, dans la station-service dans laquelle il avait l'habitude de prendre son café tous les matins à Phnom Penh.

Une foule de curieux s'est rapidement rassemblée autour du lieu de l'assassinat, rapport The Cambodia Daily . Les passants choqués et hostiles aux forces de l'ordre ont empêché le corps de la victime d'être transporté dans une ambulance de la Croix-Rouge, une institution dirigée par la femme du Premier ministre Hun Sen. Ils criaient : *“C'est la voiture du tueur.”*

Car, si le suspect rapidement arrêté par les forces de l'ordre a expliqué vouloir régler ainsi *“une dispute liée à une dette”*, The Phnom Penh Post précise que *“de nombreuses personnes ont évoqué un assassinat politique”*, notamment la veuve de Kem Ley.

La victime remplissait *“un rôle vital en expliquant notamment à la radio l'histoire derrière les intrigues de la vie politique cambodgienne”*, explique The Cambodia Daily. Il critiquait les acteurs à la fois au pouvoir et dans l'opposition.

Trois jours avant sa disparition, Kem Ley réagissait sur les ondes à la publication d'un rapport de l'organisation Global Witness. Cette dernière détaillait le patrimoine de la famille du Premier ministre, qui s'élèverait à plusieurs millions de dollars. Le politologue dénonçait le népotisme et l'accumulation de richesses dans ce pays où la majorité de la population vit dans la pauvreté.

Une procession de plusieurs milliers de personnes s'est formée spontanément dans les rues de la capitale cambodgienne pour accompagner le corps de la victime à la pagode, raconte le journaliste du Diplomat. *“Les gens étaient très en colère et évoquaient le cas du militant écologiste Chhut Vuthy et du syndicaliste Chea Vichea”*, tous deux assassinés respectivement en 2012 et 2004.